Alsace-Lorraine

Rosenthal, Leon

940
.92
R724



940.92
R734

GIFT OF

M. Oumont

COMITÉ DE PROPAGANDE SOCIALISTE
pour la Défense Nationale

Alsace-Lorraine

PAR

Léon ROSENTHAL

Prix 0 fr. 25



PARIS

En dépôt a la Librairie de **l'Humanité**

142, Rue Montmartre, 142

1916

NOTRE BUT

Le Comité de propagande socialiste pour la défense nationale se propose de développer et d'employer à la défense nationale toutes les forces morales et intellectuelles que renferme le socialisme.

Il se propose de contribuer à la défense nationale par la propagation des idées que la doctrine et la pratique socialistes mettent à la disposition de la nation qui lutte pour son existence, pour son indépendance, pour son droit.

Il se propose de fortifier la défense nationale en affermissant la conscience des Français auxquels le socialisme a appris que l'autonomie des nations et la justice internationale sont les deux termes d'une synthèse nécessaire, et en démontrant à ceux qui ne sont pas encore socialistes les raisons à la fois nationales et humaines qui commandent le devoir d'assurer la défense et la victoire du pays.

PUBLICATIONS DU COMITÉ ACTUELLEMENT PARUES :

Le Devoir . . . . **0** fr. **15**
Les Socialistes dans la Nation et pour la Nation . . . . **0** fr. **25**
Pourquoi nous détestons et pourquoi nous voulons détruire le militarisme allemand. **0** fr. **20**
C'est vous qui avez voulu la guerre ! . . . . **0** fr. **25**
Héros laïques. . . . . **0** fr. **20**
Le Règlement. - I. La Paix française . . . . **0** fr. **25**
Le Règlement. - II. Les Garanties . . . . . **0** fr. **25**
Alsace-Lorraine . . . . **0** fr. **25**

LES DEMANDER DANS TOUTES LES LIBRAIRIES.

SIÈGE SOCIAL DU COMITÉ :

9, rue du Val-de-Grâce. – PARIS

Secrétaire-Trésorier : LÉON ROSENTHAL.

Conseil de Direction :

L. DUBREUILH, A. GROUSSIER, P. LANGEVIN, J. LEBAS, E. MILHAUD

Paris

COMITÉ DE PROPAGANDE SOCIALISTE
pour la Défense Nationale

[Contributions]

Alsace-Lorraine

PAR

LÉON ROSENTHAL

PRIX : 0 fr. 25

PARIS
EN DÉPÔT A LA LIBRAIRIE DE **l'Humanité**
142, Rue Montmartre, 142
—
1916

D.P.
940.92
P727

Alsace-Lorraine

PAR

Léon ROSENTHAL

Le 10 juillet 1871, par le traité de Francfort, la France vaincue a cédé à l'Empire allemand l'Alsace et une partie de la Lorraine, c'est-à-dire 14.500 kilomètres carrés, de grandes villes telles que Metz et Strasbourg, des pays riches dans leur sol et dans leur sous-sol, et, par dessus tout, 1.600.000 Français, arrachés, malgré leur volonté, à leur patrie.

Depuis ce jour, un cauchemar a pesé sur l'Europe. La guerre actuelle doit en marquer la fin.

392874

I

L'ANNEXION

Le Droit de l'Alsace-Lorraine.

Sans doute, l'Alsace et la Lorraine ne sont pas les premières provinces qu'un pays vaincu ait dû livrer à son vainqueur. L'histoire est remplie de violences semblables. Elles ont été, pendant des siècles, une règle universelle. C'est de cette façon qu'ont grandi, que se sont formés tous les Etats.

Oui, mais jadis, ces violences ne suscitaient pas de protestations. Les hommes, habitués à l'obéissance passive, reconnaissaient à leurs princes le droit de disposer d'eux. Ils changeaient, sans résistance, de maîtres. Etrangers, le plus ordinairement, aux raisons qui avaient déchaîné les guerres, ils n'avaient d'animosité, ni contre leurs nouveaux compatriotes, ni contre leur nouveau souverain.

Un sentiment nouveau s'est, peu à peu, développé au cours des âges. Certains peuples ont pris, d'une façon plus ou moins obscure, conscience que leur unité ne dépendait pas uniquement de la personne de leur prince : ils ont entrevu la solidarité intime qui était leur lien véritable. Ce sentiment s'est manifesté, surtout, lorsque de grandes calamités affligeaient un pays et le menaçaient dans son existence. Il est appa-

ru, en France, dès la guerre de Cent ans; il a animé Duguesclin et Jeanne d'Arc. Plus tard, il a groupé les Français autour de François Ier ou de Richelieu pour résister à l'impérialisme de la Maison d'Autriche. Hors de France, il a excité les Hollandais à s'affranchir de l'Espagne et à se défendre, ensuite, contre Louis XIV.

Ce sentiment, les philosophes du XVIIIe siècle en ont dégagé les fondements légitimes, la Révolution en a fait une loi universelle, et cette loi elle l'a répandue à travers l'Europe et le monde. Elle est la charte des sociétés nouvelles : on l'appelle le principe des nationalités.

Le Principe des Nationalités.

Ce principe peut se formuler ainsi . Un peuple est formé par l'ensemble des hommes qui, associant leurs intelligences, leurs volontés et leurs cœurs, veulent mener une existence commune et ont, librement, uni leurs destinées. Tout peuple a droit à l'indépendance. Celui qui asservit un peuple, totalement ou en partie, qui l'annexe ou le mutile, commet un crime.

Du jour où ces idées ont commencé à pénétrer les masses, toutes les règles qui présidaient, jadis, à la croissance des Etats sont devenues caduques. Les peuples, conscients de leur propre existence, ont travaillé à maintenir leur liberté, quand ils en jouissaient, à l'obtenir, s'ils étaient divisés ou asservis. En vertu du principe des nationalités, la Belgique, en 1830, s'est séparée de la Hollande; l'Italie a arraché la Lombardie et la Vénitie à l'Autriche et s'est unifiée; l'Allemagne, elle-même, pour constituer son unité,

s'est appuyée sur la force morale de ce droit qu'elle violait chez les autres.

En même temps, les conquêtes, autorisées jadis par une tolérance générale, ont revêtu un caractère nouveau. Les peuples qui en étaient victimes ne se sont plus résignés. Les esprits généreux et droits ont, à travers le monde entier, partagé leurs douleurs et se sont associés à leurs revendications. Les partages de la Pologne, accomplis à la fin du XVIII[e] siècle et consacrés par les traités de 1815, la conquête du Sleswig-Holstein, pris au Danemark par l'Autriche et la Prusse coalisées dans une guerre monstrueuse, et incorporé à la Prusse, sont condamnés par toutes les conscience droites, parce que les Polonais voulaient demeurer unis et libres, parce que le Sleswig-Holstein voulait demeurer danois.

L'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne est un crime parce que la volonté de l'Alsace-Lorraine était de demeurer française.

Les Raisons de l'Allemagne.

Pour justifier leur violence, les Allemands n'ont pas manqué de produire tout un arsenal d'arguments.

Ils ont invoqué le souci de leur propre sécurité. Ils n'avaient point de repos tant que Metz et la rive gauche du Rhin étaient occupés par la France et se voyaient sous la menace constante d'une invasion. La guerre de 1870 a suffisamment montré qu'une Allemagne unie n'avait pas à redouter une éventualité semblable et que la France, malgré les forts de Metz et la frontière du Rhin, n'était ni irrésistible ni, hélas, invulnérable.

Ils ont invoqué des principes généraux : le droit historique, le droit des races, le droit des langues. En vertu du droit historique, la terre d'Alsace et de Lorraine qui fit, pendant des siècles, partie de l'Allemagne, est territoire germanique et propriété légitime de l'Allemagne. En vertu du droit des races, les Alsaciens et les Lorrains doivent être Allemands parce qu'ils sont, comme les Allemands, de race germanique. En vertu du droit des langues, les Alsaciens, qui parlent un dialecte allemand, appartiennent à l'Allemagne.

Remarquons-le, d'abord : aucune des allégations allemandes ne s'appuie sur des faits incontestables.

L'Alsace et la Lorraine, avant d'être incorporées à l'Allemagne, ont fait partie de la Gaule et c'est, d'ailleurs, le sort des provinces frontières de passer de mains en mains, à travers les siècles, si bien qu'en vertu du droit historique tout le monde a des titres à les revendiquer.

La question des races est une des plus obscures qui existent, et les savants français, si tant est que l'on puisse arriver à une certitude, ont réfuté les démonstrations allemandes.

Quant à l'argument des langues, si l'Allemagne l'avait véritablement tenu pour valable, elle aurait dû laisser à la France la Lorraine où l'on parlait français et où la langue allemande n'a pu s'implanter, malgré quarante-quatre ans d'oppression.

Hâtons-nous d'ailleurs de le proclamer : ni le droit historique, ni le droit des races, ni le droit des langues n'ont, à nos yeux de Français et de socialistes, la moindre valeur. Ils ne peuvent être invoqués que pour couvrir des injustices. Ils ne sont pas recevables parce

qu'ils invoquent des fatalités ou des accidents étrangers à la volonté de l'homme et que, pour nous, la volonté des hommes est le seul fondement du droit international.

Quand il serait prouvé que l'Alsace-Lorraine est, historiquement, une terre germanique, que les Alsaciens-Lorrains sont des Germains, et quand bien même ils parleraient tous et uniquement l'allemand, cela n'aurait, pour déterminer leur sort, aucune espèce d'influence légitime. Nous ne pouvons imaginer que les hommes soient esclaves de la terre, qu'ils soient esclaves de la forme de leurs crânes, qu'ils soient asservis par la langue qu'ils parlent. Nous croyons que les hommes sont des êtres libres. Les Alsaciens-Lorrains veulent être Français : cela nous dispense de tout autre examen. Cette volonté constitue leur droit intangible.

La Protestation de l'Alsace-Lorraine.

Les Allemands, quand ils ont annexé l'Alsace-Lorraine, savaient qu'ils accomplissaient un acte de violence. Au moment où le crime allait s'accomplir, les représentants des provinces martyres avaient solennellement protesté contre le sort qui les menaçait.

Le 17 février 1871, le jour où se réunissait à Bordeaux l'Assemblée Nationale, le député Keller montait à la tribune pour y lire une déclaration que Gambetta avait rédigée et qui était « l'expression de la volonté unanime des populations de l'Alsace et de la Lorraine ».

« L'Alsace et la Lorraine, disait la déclaration, ne veulent pas être aliénées.

« Associées depuis plus de deux siècles à la France dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ces deux provinces, sans cesse exposées aux coups de l'ennemi, se sont constamment sacrifiées pour la grandeur nationale : elles ont scellé de leur sang l'indissoluble pacte qui les rattache à l'unité française. Mises aujourd'hui en question par les prétentions étrangères, elles affirment à travers tous les obstacles et tous les dangers, sous le joug même de l'envahisseur, leur inébranlable fidélité.

« Tous unanimes, les citoyens demeurés dans leurs foyers comme les soldats accourus sous les drapeaux, les uns en votant, les autres en combattant, signifient à l'Allemagne et au monde l'immuable volonté de l'Alsace et de la Lorraine de rester terre française. »

La déclaration affirmait que la France ne pouvait consentir à signer la cession de la Lorraine et de l'Alsace, que l'Europe moderne ne pouvait laisser « saisir un peuple comme un vil troupeau ».

« Nous proclamons, ajoutaient enfin les signataires, à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies envers et contre tous usurpateurs. »

Le 1er mars 1871, au moment où s'achevait la discussion dramatique des conditions de la paix, Keller fit entendre aux membres de l'Assemblée Nationale une dernière et pathétique exhortation. « Ce n'est pas seulement comme Alsacien, dit-il, c'est comme Français que je souffre ; je viens réclamer ma part de l'honneur français... J'ai tenu, avant de quitter

cette enceinte, à protester comme Alsacien et comme Français contre un traité qui, à mes yeux, est une injustice, un mensonge et un déshonneur ; et si l'Assemblée devait le ratifier, d'avance j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes, j'en appelle à la postérité qui nous jugera les uns et les autres, j'en appelle à tous les peuples qui ne peuvent pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail, j'en appelle même à l'épée de tous les gens de cœur qui, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité. »

La Protestation des Républicains et des Révolutionnaires.

Ces paroles émouvantes, l'éloquence de Tolain, de Millière, de Louis Blanc, d'Emmanuel Arago, de Victor Hugo, d'Edgar Quinet, émurent l'Assemblée de Bordeaux, mais ne l'entraînèrent pas. La majorité des députés avaient reçu de leurs électeurs la mission de signer rapidement la paix.

Quelques-uns, persuadés que le sacrifice était inéluctable, avaient hâte d'en finir et étaient pressés par d'autres préoccupations, la préparation d'une restauration monarchique, le rétablissement du pouvoir temporel du pape. La France était abattue, moralement fatiguée. Le chef du gouvernement, Thiers, avait, dès le début des négociations de paix, renoncé à tout espoir ; il s'était incliné devant la loi du vainqueur et il affirmait à l'Assemblée, avec une obstination inlassable, qu'il était impossible de prolonger la résistance.

Pourtant, une minorité nombreuse estimait que la

lutte pouvait être reprise; elle rejetait, comme une honte, la mutilation proposée, et réclamait du pays un dernier et suprême effort d'où jaillirait la victoire et qui, à tout le moins, sauverait l'honneur.

Avaient-ils tort ou raison, ces 107 députés qui laissèrent à leurs 546 collègues la responsabilité de la paix immédiate? Avaient-ils tort ou raison de faire appel, contre l'envahisseur, à la guerre des peuples? Le général Chanzy, le général Billot, le général Mazure, le lieutenant de vaisseau Farcy, qui, membres de l'Assemblée, votèrent parmi les 107, se trompaient-ils quand ils se refusaient à désespérer?

Questions vaines, sans doute! Inutile de rappeler que Thiers, après avoir affirmé, le 1er mars, que « l'on n'improvisait pas des armées », sut reconstituer, quelques semaines plus tard, une force de 100.000 hommes, « une des plus belles armées que la France ait possédées », selon son propre mot, quand il s'agit de combattre l'insurrection de la Commune. Inutile de regretter que les 30.000 Parisiens qui succombèrent dans la guerre civile n'aient pas donné leur vie, comme ils l'avaient tous désiré, pour la libération du territoire. Inutile de se demander si l'Allemagne était capable de continuer son effort, si l'Italie ne serait pas intervenue. Inutile de se dire qu'un sursaut suprême d'énergie aurait peut-être épargné à l'Europe quarante-trois ans d'angoisse couronnés par une conflagration gigantesque.

Mais ce qu'il faut rappeler, ce que nous rappelons avec fierté, c'est que parmi ceux qui, à cette date, ne désespérèrent pas, parmi ceux dont l'énergie ne faillit pas et dont l'âme fut supérieure au revers, se trouvaient tous les socialistes, tous les révolutionnaires,

tous les prolétaires des villes, groupés, avec les républicains, pour prolonger la résistance nationale.

La Garde Nationale de Paris, pendant le siège, s'était indignée de l'inaction dans laquelle elle était tenue; elle n'avait eu qu'une colère, celle de ne pas combattre. Parmi les sentiments complexes qui firent surgir la Commune, on peut mettre au premier rang l'indignation provoquée par la capitulation de Paris et par la mutilation du territoire. C'est une exaspération patriotique qui conduisit Rossel dans les rangs de l'insurrection communaliste.

A l'Assemblée de Bordeaux, Millière, Louis Blanc furent parmi les plus véhéments protestataires; au vote, parmi les 107 opposants, à côté de Delescluze, de Greppo, de Clément Laurier, de Floquet, de Joigneaux, de Ranc, figurèrent Gambon, Malon, Félix Pyat, Tolain, les quatre députés élus par Paris sur la liste de l'Internationale.

Le 3 mars, Malon et Félix Pyat donnaient leur démission et se retiraient, « comme leurs frères d'Alsace », pour ne pas souscrire au traité.

La France révolutionnaire subit donc la spoliation sans y souscrire. Dans la douleur qui étreignit tous les Français, elle fut particulièrement touchée.

La Protestation des Socialistes allemands.

Le gouvernement allemand pouvait juger suspecte la protestation de ses ennemis. Du sein de l'Allemagne même, se fit entendre la revendication du Droit. Le 5 septembre 1870, le lendemain de la proclamation de la République à Paris, le Comité central du parti socialiste allemand lançait un manifeste

public aux travailleurs d'Allemagne. Il affirmait que c'était le devoir et aussi l'intérêt du peuple allemand d'accorder une paix honorable à la République française. « Au nom du parti ouvrier de l'Allemagne, nous protestons, écrivait-il, contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine et nous savons que nous sommes d'accord avec les travailleurs allemands. Dans l'intérêt de l'Allemagne comme de la France, dans l'intérêt de la paix et de la liberté, dans l'intérêt de la civilisation occidentale, les travailleurs allemands ne tolèreront pas l'annexion de l'Alsace-Lorraine. »

Au même moment, dans le second manifeste de l'Internationale, qu'il avait rédigé, Karl Max traitait de crime la politique de conquête, précisait que l'annexion de l'Alsace-Loraine susciterait des conflits innombrables, et annonçait une guerre de races dans laquelle l'Allemagne se verrait aux prises avec les races slaves et les races latines coalisées contre elle.

A partir du 21 septembre 1870, jusqu'à la conclusion de la paix, tous les numéros de l'organe officiel du parti socialiste allemand portèrent en tête, en gros caractères : « Paix honorable avec la République française, pas d'annexion ! »

Le 26 novembre 1870, W. Liebknecht, d'accord avec Bebel, demandait au Reichstag de repousser l'emprunt et les crédits destinés à prolonger la guerre et à accomplir l'annexion de l'Alsace-Lorraine, et invitait le chancelier, comte de Bismarck, à faire en sorte que la paix avec la République française fût conclue dans le plus bref délai possible, en renonçant à toute annexion de territoire français.

Pourquoi l'Allemagne a annexé l'Alsace-Lorraine.

L'Allemagne accomplit un acte de violence dont elle ne pouvait méconnaître le caractère. Elle ne pouvait se tromper sur les sentiments de l'Alsace-Lorraine. Elle le prouva par son refus de consulter les populations annexées. Quelques années auparavant, au moment où se constituait l'unité italienne, c'est par des plébiscites que les provinces de la Péninsule avaient successivement proclamé leur réunion autour de Victor-Emmanuel II. En août 1860, lorsque la Savoie et le comté de Nice avaient été cédés par l'Italie à la France, les populations avaient, par un libre vote, consacré leur retour au pays auquel elles avaient déjà appartenu à l'aube du XIX[e] siècle. L'Allemagne se refusa à une consultation dont elle devinait trop bien le résultat.

A quels mobile l'Empire allemand obéit-il donc pour procéder, dans des conditions semblables, à une annexion dont il était facile de prévoir qu'elle provoquerait d'incessantes difficultés intérieures et internationales?

Il faut, d'abord, le reconnaître. L'Allemagne victorieuse a éprouvé le besoin de se venger de ses humiliations anciennes. La violence entraîne la violence. Les victoires des alliés en 1814 et 1815 n'avaient pas effacé le souvenir toujours vivant d'Iéna et de l'occupation de la Prusse par Napoléon I[er].

D'autre part, l'opinion s'était répandue, depuis les premières années de XIX[e] siècle, que l'Alsace et la Lorraine appartenaient, en droit, à l'Allemagne et devaient lui être restituées. Cette opinion s'était surtout affirmée à partir de 1866, après la victoire

de Sadowa. Elle se manifesta, avec véhémence, depuis le début de la guerre. Dès le 3 août 1870, Bismarck lui donna satisfaction en annonçant que l'Alsace-Lorraine, une fois conquises, ne seraient jamais restituées.

Bismarck a affirmé qu'il cédait à un courant irrésistible. Il est hors de doute, cependant, que les réclamations populaires n'auraient pas prévalu s'il n'avait pas jugé à propos de les exploiter. Quelques années auparavant, la victoire de Sadowa avait mis l'Autriche à la merci de la Prusse; la folie annexionniste avait, alors, saisi tous les Prussiens, le roi Guillaume tout le premier. Bismarck avait résisté; il avait imposé la modération et, par le traité de Prague, pas une parcelle du territoire autrichien n'avait été entamée. C'est que Bismarck savait que l'on oublie les revers, les sacrifices sanglants, les indemnités pécuniaires, mais que les annexions empêchent tout rapprochement entre les adversaires. Au moment où il triomphait de l'Autriche, il voyait déjà, en elle, une alliée et une complice pour les besognes futures. Le traité de Prague ménageait l'avenir; il rendait possible le pacte conclu plus de dix ans après, en 1879, pacte qui, après avoir lié l'Autriche et la Prusse, les entraînera, toutes deux, dans une commune ruine.

Pour la France, les desseins de Bismarck étaient différents. Il ne prévoyait ni ne désirait de rapprochement avec nous; il voulait, au contraire, qu'il subsistât en France des raisons d'animosité; il voulait que la paix future fut perpétuellement menacée. C'est la lutte contre la France qui avait permis à la Prusse de grouper tous les Etats allemands; grâce à la défaite de la France, la Prusse venait de re-

constituer à son profit l'unité politique de l'Allemagne. L'Empire germanique, aboli depuis 1806, avait été rétabli à Versailles, dans la galerie des Glaces, et le roi de Prusse avait reçu la couronne impériale. Or, Bismarck le savait, les Etats allemands n'aimaient pas la Prusse. Au fond de leur cœur la plupart d'entre eux la haïssaient. Ils avaient pris parti contre elle en 1866 et s'étaient rangés du côté de l'Autriche : c'est en vaincus qu'ils s'étaient ralliés à elle. La Prusse avait pu se mettre à leur tête en les lançant contre « l'ennemi héréditaire ». Il fallait, pour maintenir l'union entre les vainqueurs, que la France ne cessât pas d'être l'ennemi, qu'elle eût au cœur des désirs permanents de revanche, qu'il fût possible de la dénoncer sans cesse et de la montrer redoutable si l'hégémonie prussienne paraissait, quelque jour, un fardeau trop lourd pour Allemands.

Il fallait donc que la France fût mutilée, mais il fallait, de plus, éviter que la colère de la France ne se tournât uniquement contre la Prusse, empêcher, dans une lutte nouvelle, la défection possible d'une partie des forces germaniques. Aussi, l'Alsace-Lorraine ne fut-elle pas annexée à la Prusse. Devenue terre d'empire, elle appartient à tous les Allemands, ravisseurs intéressés, tous également, à garder le produit de leur rapt. C'est ainsi que l'Alsace-Lorraine devint le ciment de l'unité germanique, unité fondée, non sur une sympathie réciproque, mais sur une haine commune, unité garantie par la solidarité détestable d'une bande de voleurs veillant sur leur butin indivis.

II

APRES L'ANNEXION

Les Conséquences de l'Annexion.

L'annexion s'accomplit, exécrable dans ses conséquences comme dans ses prémisses. Sur l'Europe tout entière elle fit peser le poids, chaque jour plus lourd, de la paix armée. S'il nous était possible de résumer, ici, les quarante-trois années qui ont précédé et préparé la catastrophe de 1914, nous verrions partout, dans les malaises sans cesse renaissants, dans les tensions, dans les alertes, dans l'augmentation perpétuelle des armements, comme cause initiale ou, tout au moins, comme facteur essentiel, le crime qui viciait toute politique internationale, le crime qui rendait irrespirable l'air de l'Europe.

Pour l'Alsace-Lorraine, on sait ce qu'elle eut à souffrir. Longues périodes de violence brutale, coupées par de courts instants de violence déguisée, persécutions avérées ou sournoises, les Allemands n'ont rien épargné pour aviver, sans cesse, la meurtrissure. Mais leur politique eût-elle été toute contraire, eussent-ils employé les ménagements et la douceur, qu'ils n'auraient pas, nous en sommes sûrs, endormi les consciences alsaciennes. Le crime était à la base : aucun procédé ne pouvait en atténuer ni en modifier le caractère.

Le Devoir de la France.

Le 1er mars 1871, lorsque le résultat du vote par lequel l'Assemblée Nationale ratifiait la perte de l'Alsace-Lorraine eût été proclamé, un député du Haut-Rhin, Grosjean, vint lire, à la tribune, la protestation par laquelle les provinces livrées proclamaient, en présence du fait accompli, la persistance de leurs revendications et de leur droit. Véritable charte morale de l'Alsace-Lorraine, il convient de la rappeler intégralement. La voici :

« Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine ont déposé, avant toute négociation de paix, sur le bureau de l'Assemblée Nationale, une déclaration affirmant, de la manière la plus formelle, au nom de ces deux provinces, leur volonté et leur droit de rester françaises.

« Livrés, au mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

« Nous déclarons, encore une fois, nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

« La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

« Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

« Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

« Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. »

Dans ce langage si noble, l'Alsace-Lorraine n'affirmait pas seulement sa fidélité : elle rappelait à la France qu'elle demeurait liée à ses anciennes provinces et qu'elle avait, désormais, l'obligation impérieuse de préparer leur retour.

Un député alsacien, au cours de la discussion, avait posé, avec la plus grande netteté, la question des devoirs réciproques de la France et de ses provinces. L'Alsace-Lorraine, pendant la guerre, avait fait pleinement sa tâche : elle avait lutté héroïquement contre l'envahisseur et subi toutes les conséquences de sa résistance obstinée. La France, en échange, n'avait pas le droit de l'abandonner : paralysée par une déchéance momentanée, son devoir, pour être différé, n'était pas aboli. Elle ne pouvait, sans trahison, se désintéresser de l'avenir des provinces annexées. La question était et demeurait ouverte.

Tous les Français ont gardé leur fidélité aux provinces perdues; tous ont attendu l'heure de la réparation du droit. S'ils ont été en désaccord, s'ils se sont souvent heurtés, c'est qu'ils envisageaient de façons différentes les voies par lesquelles la réparation devait s'accomplir.

La Pensée socialiste.

Les socialistes auraient-il pu oublier sans renier leurs convictions les plus fortes? Champions de la liberté et du droit, pouvaient-ils absoudre le crime accompli?

« La démocratie, avait écrit Jaurès en 1887, se perdrait si elle entrait dans le monde la tête basse, si elle achetait d'un peu de terre française le repos et la liberté. »

Le 7 avril 1895, Jaurès, à la tribune de la Chambre, exprimait, avec une netteté éloquente, la pensée socialiste. « Ne croyez pas, s'écriait-il, lorsque nous affirmons ici notre haine de la guerre, ne croyez pas que nous soyons résignés pour notre pays à la brutalité des faits accomplis. Nous n'oublions pas, nous ne pouvons oublier. Je ne sais si quelqu'un oublie, mais ce n'est pas nous... Nous sommes, Messieurs, dans la nécessité douloureuse de dire : la nation française est mutilée. Nous n'oublions pas la blessure profonde reçue par la patrie, parce qu'elle est en même temps une blessure profonde reçue par le droit universel des peuples.

« Nous ne protestons pas seulement comme Français, entendez-le bien! Subissant un déchirement intime dans le déchirement commun de la patrie, nous protestons aussi comme socialistes. Il est intolérable, au moment où le socialisme veut affranchir toutes les volontés humaines, qu'il y ait des volontés françaises séparées violemment du groupe historique dont elles veulent faire partie.

« Si nous combattons, dans cette force du Capital, la prolongation du vieil esprit de domination et de conquête, ce n'est pas pour subir ce vieil esprit de

domination et de conquête sous sa forme la plus brutale, quand il coupe en deux, par l'épée, des âmes qui veulent rester unies. »

Deux ans auparavant, le Conseil National du Parti Ouvrier Français avait, à Paris, en 1893, affirmé que la France attaquée n'aurait pas de défenseurs plus ardents et plus conscients que le Parti Ouvrier, et qualifié l'annexion de l'Alsace-Loraine de démembrement aussi imbécile que criminel.

Onze ans plus tard, le 26 novembre 1906, dans un grand débat au Parlement, Francis de Pressensé, applaudi et soutenu par Vaillant et par Allemane, disait : « Oui, un grand attentat a été commis contre le droit des gens en 1871, et cet attentat, personne n'a pu le ressentir plus douloureusement que le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir et qui tient par-dessus tout à la dignité humaine et au droit des gens. » «Si la patrie était vraiment menacée, comme en 1793, ajoutait-il, ce serait encore du sol prolétarien que sortiraient les armées qui la défendraient. »

L'année suivante, à Stuttgart, devant le prolétariat international organisé, Vaillant affirmait : « Les nations sont un fait et aussi un élément nécessaire au développement de l'Internationale. Laisser toucher à une nation, c'est laisser atteindre l'Internationale. »

Ainsi s'affirmait et se répétait la pensée socialiste. Les socialistes, au moment où se liait l'alliance russe, ne l'avaient-ils pas combattue parce qu'ils croyaient y voir garantie la paix européenne par le *statu quo* et qu'ils répudiaient, comme l'écrivait Jaurès « la paix sans la revendication de l'Alsace opprimée, la paix sans l'affirmation du droit de la France » ?

La Solution socialiste.

Les socialistes s'accordaient donc avec le pays tout entier pour affirmer le droit de la France ; mais, pour revendiquer ce droit, ils se refusaient à déchaîner une guerre nouvelle. Ils savaient — et je cite encore Jaurès — « qu'il est du devoir de tous les socialistes dans tous les pays de protéger chacun leur patrie contre toutes les agressions possibles », mais ils pensaient qu'un devoir, également impérieux, était de s'opposer à toute cause de conflits internationaux et de maintenir cette paix précaire à l'abri de laquelle ils travaillaient à édifier une autre paix plus réelle, celle-là, et plus durable.

Aujourd'hui que la guerre s'est révélée plus monstrueuse que les imaginations les plus fécondes ne la pouvaient supposer, aujourd'hui que les agresseurs mêmes ont honte de l'avoir déchaînée et essayent d'en rejeter la responsabilité sur leurs victimes, à l'heure où le monde civilisé tout entier, accable de sa réprobation les fauteurs de cette effroyable tourmente, qui donc oserait reprocher au Parti socialiste d'avoir mis toute son énergie à écarter de l'Europe le fléau dont les ravages nous révoltent ? Ce sera notre honneur de nous être, à certaines heures, opposés à des entraînements presque universels.

Etions-nous donc résignés ? La résignation n'est pas un état d'esprit socialiste. De tous nos vœux, de tous nos efforts, nous travaillions à l'avènement universel de la démocratie et nous espérions que, dans l'Europe libérée, il n'y aurait plus de peuples opprimés, ni Pologne, ni Sleswig, ni Trentin, ni Alsace-Lorraine.

Nous préparions cette société nouvelle, dans laquelle, selon les paroles de Jules Guesde, « les nations au lieu d'être à l'état antagonique d'aujourd'hui, travailleraient, pourraient travailler, en commun, de concert, à l'avènement pour tous d'une vie réellement humaine », cette « internation qui ne s'opérerait pas contre les nations d'aujourd'hui, mais à leur bénéfice et par leur développement supérieur ».

Une telle espérance, nous le savions, ne pouvait se réaliser d'une façon immédiate. Autour de nous, nous voyions l'Alsace souffrir, l'Europe épuisée et énervée dans l'attente et la préparation d'éventualités terribles, et c'est pourquoi, d'accord avec une partie des Alsaciens-Lorrains eux-mêmes, nous avions préconisé l'autonomie de l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire un état de choses où l'Alsace-Lorraine aurait joui d'un peu de tranquillité, où elle aurait pu respirer et attendre.

L'autonomie, ni dans notre pensée, ni dans celle des Alsaciens-Lorrains qui s'y rallièrent, n'était une solution définitive. Elle apparaissait comme un moyen de faciliter l'évolution pacifique de l'Europe et l'avènement d'une ère de justice réparatrice. Expédient provisoire, imaginé pour éviter la guerre, elle n'avait de valeur que si la guerre eût pu être évitée. Il ne saurait plus, désormais, en être question.

Les Socialistes allemands et l'Alsace entre les deux Guerres.

La transformation pacifique de l'Europe, que nous avions espérée, ne pouvait s'accomplir que par une révolution intérieure de l'Allemagne. Cette révolu-

tion, le général Faidherbe l'avait annoncée, dès 1871, dans sa *Campagne de l'Armée du Nord*: « Nous avons le ferme espoir, écrivait-il, que nos vainqueurs, les Allemands, relevés à leurs propres yeux par des succès obtenus au prix de leur sang, ayant dorénavant le sentiment de leur valeur et de leur dignité, réclameront bientôt intégralement leurs droits d'hommes libres dans leur propre pays et ne se contenteront plus, pour en jouir, de s'expatrier en Amérique... Si, de notre côté, nous sommes régénérés et libres aussi, les deux peuples oublieront leurs anciennes guerres dans une union fraternelle; le Rhin ne sera plus une barrière convoitée et trop souvent ensanglantée, mais un trait d'union, une artère vivifiante, et l'Europe jouira enfin d'une paix sérieuse. » (1).

La perspective, que Faidherbe traçait en 1871, nous apparaissait, chaque jour, plus réalisable. Nous avions vu grandir la social-démocratie allemande; nous l'avions vue, malgré les persécutions, recruter un nombre de plus en plus considérable d'adhérents, nous l'avions vue prendre au Reichstag une place de plus en plus importante, et nous avions salué ses progrès et sa puissance parce que nous pensions qu'elle préparait la révolution en Allemagne et, aussi, parce que nous étions persuadés que son triomphe provoquerait la libération de notre Alsace-Lorraine.

Nous ne fondions pas nos convictions sur des indices, sur des paroles vagues, sur des signes subtilement interprétés. Nous avions enregistré des déclara-

(1) J'ai emprunté cette citation et plusieurs autres au magnifique discours que Jules Guesde prononça à la Chambre, lors d'un incident douloureux, le 20 février 1897. (Discours imprimé dans *Quatre ans de Lutte de Classe*, tome II.)

tions formelles, répétées solennellement à maintes reprises. Ces déclarations, puisqu'il a convenu à la social-démocratie allemande de les oublier, de les répudier, de les renier, il convient de les rappeler pour que l'on sache que, si nous avons été dupes d'une illusion magnifique, notre illusion se fondait sur des paroles qui auraient dû lier leurs auteurs s'ils avaient été loyaux, paroles que le vent a emportées comme il emportait les chiffons de papier signés par la diplomatie impériale.

Au lendemain de l'annexion, Bebel, à la tribune du Reichstag, déclarait, le 2 mai 1871 : « Je proteste contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, parce que je la considère comme un crime contre le droit des peuples et comme une honte dans l'histoire du peuple Allemand ».

Le 20 octobre 1887, Bebel renouvelait au Reichstag sa protestation : « Nous autres, socialistes, nous estimons que les peuples ne sont pas des troupeaux de moutons qui doivent changer de maîtres sans être consultés. Nous demandons que les peuples soient consultés sur leurs destinées et en décident eux-mêmes... Or les dernières élections de 1886 et de 1887 ont démontré que la grande majorité de la population de l'Alsace-Lorraine est hostile à la domination allemande : il existe dans ce pays une population qui ne veut pas être allemande. L'annexion qui a coûté à l'Allemagne plus de sacrifices qu'aucune annexion n'a jamais coûté à un pays, nous a placés entre deux adversaires, la France et la Russie. J'estime que le premier devoir et la tâche la plus sacrée de nos hommes d'Etat est de rechercher s'il n'y aurait pas possibilité d'arriver à un arrangement qui établi-

rait entre la France et l'Allemagne des rapports durables de paix et d'amitié. »

En 1890, deux cents socialistes entraient au Reichstag. « Tous ou presque tous, remarquait Jaurès, disent sous des formes différentes que le grand mal dont souffre l'Allemagne, c'est l'annexion brutale de l'Alsace-Lorraine. »

Le 21 mars 1892, W. Liebknecht déclarait au Reichstag : « Je n'ai jamais caché et je ne crains pas de répéter ce que j'ai dit maintes et maintes fois : que je considère l'annexion de l'Alsace-Lorraine non seulement comme un crime, mais encore comme une des plus grandes fautes politiques commises depuis longtemps. »

En 1893, il n'y avait, à Strasbourg, d'autre candidat de la protestation française que Bebel, dont l'élection était saluée par les cris de « Vive la France ». Cette même année, à Zurich, au Congrès international socialiste, W. Liebknecht s'écriait de nouveau : « L'annexion de l'Alsace-Lorraine, nous l'avons condamnée comme une faute, nous l'avons flétrie comme un crime. Je l'ai dit au Reichstag devant l'Allemagne militaire, je l'ai répété devant le peuple, je le confirme solennellement ici devant le prolétariat universel rassemblé. Cette opinion, nous l'avons payée, mes compagnons et moi, par des années de prison dont le nombre, si on en faisait le total, s'élèverait à un millier. Pas un homme, pas un sou, tel était notre programme. Depuis qu'elle existe, nous n'avons accordé à l'armée allemande ni un homme ni un sou. » Ces paroles étaient saluées par d'unanimes applaudissements et par les enthousiastes acclamations de la délégation allemande.

L'attitude de la social-démocratie allemande lui avait valu, comme le rappelait Liebknecht, d'innombrables persécutions. Celles-ci s'étaient inaugurées, dès septembre 1870, par l'arrestation des signataires du manifeste aux ouvriers allemands. Elles s'étaient continuées par le procès de haute trahison intenté, à Leipzig, en mars 1872, à Bebel et à Liebknecht, qui avaient été condamnés tous les deux à deux ans de forteresse.

Pourquoi aurions-nous mis en suspicion les affirmations de ces hommes qui payaient leur hardiesse par la prison? « La France, avait écrit Gambetta à Bebel et à Liebknecht, la France vous salue, Messieurs, et vous remercie, car elle voit en vous l'avenir de l'Allemagne et l'espoir d'une réconciliation entre les deux pays ».

L'espoir de Gambetta était le nôtre.

Pouvions-nous prévoir qu'un jour la social-démocratie tout entière renierait ses principes, qu'elle s'associerait, presque sans opposition, à une guerre d'agression; pouvions-nous prévoir que, pour couvrir son abdication honteuse et sa trahison, elle en viendrait à soutenir, sans qu'une seule voix de protestation s'élevât parmi elle, que la question d'Alsace-Lorraine était une question allemande, qu'il n'y avait pas de question d'Alsace-Lorraine; pouvions-nous prévoir qu'elle reprendrait, pour son compte, le mensonge du droit historique et donnerait sa sanction hypocrite à la spoliation, en déclarant qu'elle combattait pour l'intégrité du territoire allemand?

Puisse le prolétariat allemand reconquérir, un jour, sa lucidité, puisse-t-il se libérer des complicités sanglantes dont il s'est souillé, puisse-t-il retrouver la

force révolutionnaire qui l'a abandonné et préparer le moment où il pourra rentrer dans l'Internationale !

L'Alsace-Lorraine française.

L'Alsace-Lorraine redeviendra française. Ce jour-là sera un jour de fête pour tous les Français ; il sera salué, dans le monde entier, par tous les socialistes véritables, par toutes les consciences libres.

De quelles formalités s'accompagnera la réparation ? A mon sens, il importe peu. L'Alsace-Lorraine peut redevenir française *ipso facto,* parce que le traité de Francfort a été un acte de violence, que cet acte de violence a été déchiré par ceux-là mêmes qui l'avaient imposé, et que l'Alsace-Lorraine redeviendra française n'ayant pas, en droit, cessé de l'être. On pourra, aussi, inviter les populations à donner une manifestation éclatante de leur volonté, organiser le referendum que les Allemands se sont refusés à faire en 1871, donner au monde le témoignage que la France se soumet elle-même aux règles qu'elle préconise, inaugurer la méthode qu'il conviendra d'appliquer aux Polonais, aux Danois, aux sujets de l'Autriche-Hongrie, à tous les peuples qui demandent à naître ou à ressusciter. Dans ce cas, il faudra entourer la consultation de garanties, assurer le droit de vote à ceux que leur fidélité à la France a obligés d'émigrer, éliminer les immigrants accourus, au dernier moment, pour fausser le scrutin.

L'Alsace-Lorraine oubliera ses trop longues souffrances. Nous avons le devoir de lui ménager et lui rendre facile son retour parmi nous. Ce devoir, les socialistes français l'accompliront pleinement, non

pas seulement envers les socialistes alsaciens, mais envers tous nos frères d'Alsace-Lorraine, quelles que soient leurs croyances ou leurs opinions. Pour tous, nous veillerons à ce que les habitudes morales, intellectuelles, économiques ne soient pas, en un jour, bouleversées. Nous lutterons, s'il y a lieu, contre les impatiences d'une administration centralisatrice et, peut-être, ce respect nécessaire pour des coutumes régionales deviendra-t-il un exemple et aidera-t-il au réveil attendu de nos activités provinciales.

Aucune ombre, aucune tache, ne dépareront la fête du retour. L'Alsace-Lorraine redeviendra spontanément française : aucune terre étrangère ne sera annexée, par force, à la France. Nous ne renouvellerons pas, à notre profit, l'injustice dont nous avons souffert ; nous ne chercherons pas à réaliser une iniquité qui nous serait profitable.

Et, en cela, nous serons d'accord avec la volonté de l'Alsace-Lorraine. Le 1er mars 1871, à Bordeaux, Victor Hugo, qui luttait contre la paix immédiate, entraîné par sa propre éloquence, ayant fait entrevoir, dans l'avenir, une guerre de revanche qui donnerait à la France Mayence et Coblentz, un député alsacien vint protester contre cette perspective : « Nous sommes Français, Messieurs, s'écria-t-il, et pour nous il n'y a qu'une patrie, la France, sans laquelle nous ne pouvons pas vivre. Mais nous sommes justes, parce que nous sommes Français, et nous ne voulons pas qu'on fasse à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait. »

Nous saurons respecter la volonté de l'Alsace-Lorraine.



L'ÉMANCIPATRICE, 3, RUE DE PONDICHÉRY, PARIS (XVe) — 13352-11-16

Extrait de l'HUMANITÉ du 24 Juillet 1916

« Pour atteindre son but, le C. P. S. D. N. puise son inspiration et cherche ses directions dans la doctrine et dans les décisions du Parti. Sa volonté est profondément, essentiellement unitaire ; sa ligne est simple et droite. Son objet est de tirer du socialisme lui-même, force de pensée et force d'action, les énergies de pensée et d'action nécessaires à la défense nationale, c'est-à-dire à l'existence de la nation où le socialisme agit et se développe.

« Pour cette œuvre, le C. P. S. D. N. est partie intégrante du Parti. Il travaille en lui, par lui et pour lui. Pour accomplir sa tâche, il se constitue et se spécialise ; mais, en même temps, il se subordonne, et il trouve dans sa discipline une règle qui, sans entraver la liberté de sa pensée, assure une valeur collective à son activité.

« Le C. P. S. D. N. se propose de fournir au Parti, pour la guerre à laquelle il participe de toute son énergie, les munitions intellectuelles et morales qui ne sont pas moins indispensables au succès que les munitions de fer et d'acier.

« Il trouve dans la doctrine éternelle du Parti et dans ses résolutions renouvelées les règles durables de son action. Aux soldats qui se battent à la fois pour la France et pour l'idéal socialiste, aux citoyens qui maintiennent inséparables la défense nationale et les intérêts des travailleurs, il apporte le réconfort et l'encouragement des idées claires, des raisons sûres, des faits certains. »


PENNSYLVANIA
LIBRARY



Librairie de l'Humanité

142, Rue Montmartre, 142

PARIS

JEAN JAURÈS, *L'Armée nouvelle.* Prix 2 50. Franco 3 »

L. LÉVY-BRUHL, *Quelques pages sur Jean Jaurès* . . 1 »

EDGARD MILHAUD, *Du Droit de la Force à la Force du Droit* . . . . 1 »

LA CHESNAIS, *Le Groupe Socialiste au Reichstag et la Déclaration de Guerre* 1 50

PAUL-LOUIS, *L'Europe nouvelle*. 1 25

— *La Guerre d'Orient et la Crise européenne*. 1 25

HUBERT BOURGIN, *La Guerre pour la Paix* . . . . . » 50

— *Le Militarisme allemand*. 1 25

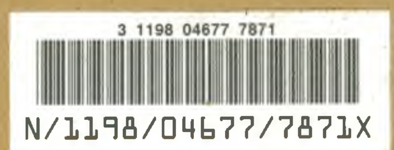
— *Pourquoi la France fait la Guerre* . . . . . » 20

VICTOR BASCH, *La Guerre de 1914 et le Droit* . . . » 50

Les publications du Comité de Propagande Socialiste pour la Défense nationale sont en dépôt à la **Librairie de *l'Humanité*,** 142, rue Montmartre, Paris.

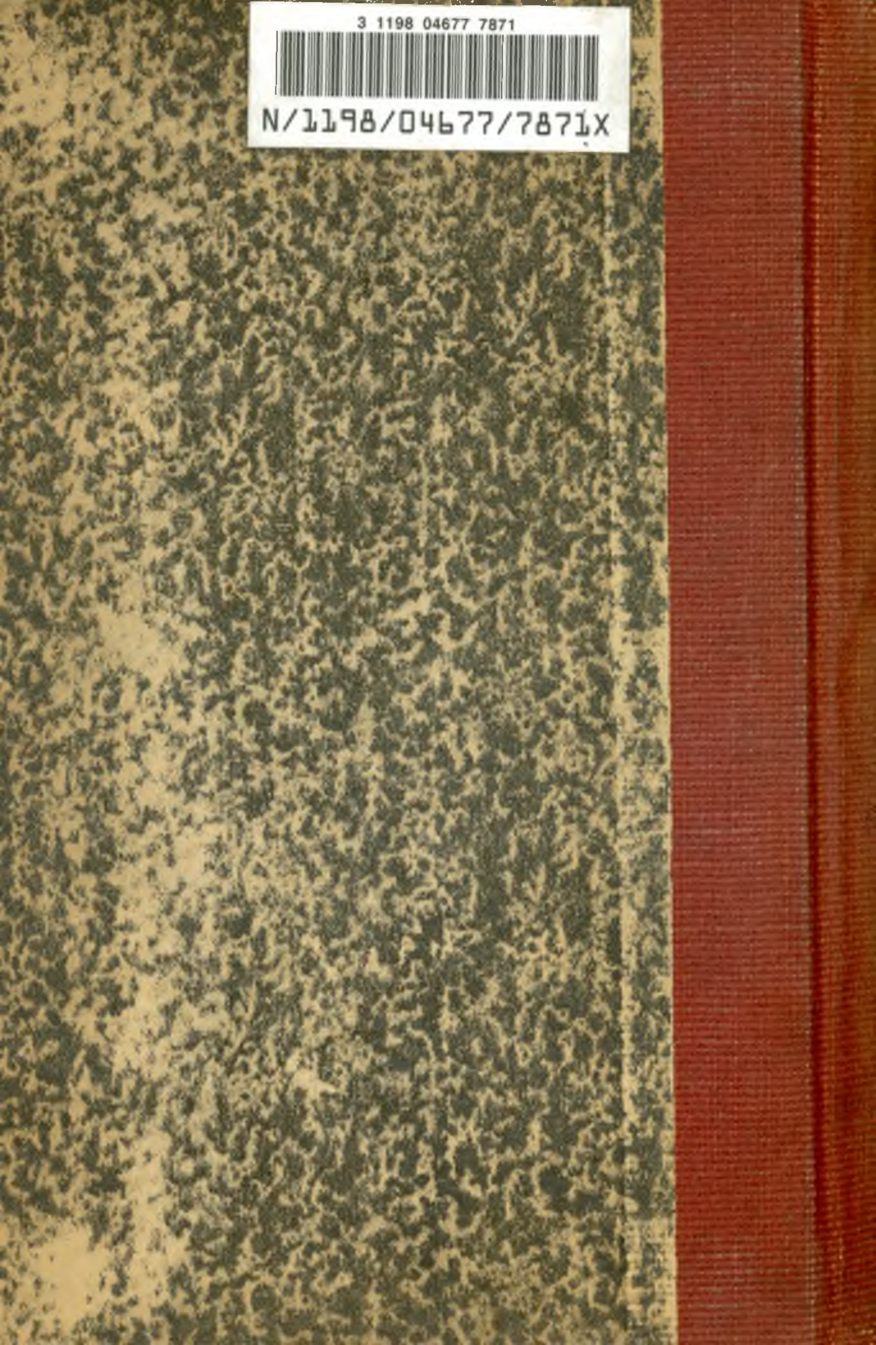
Réduction de 40 % pour toute commande importante.





University of Pennsylvania Library
Circulation Department




3 1198 04677 7871
N/1198/04677/7871X